

SECTION DES BIBLIOTHÈQUES SPÉCIALISÉES**SOUS-SECTION DES BIBLIOTHÈQUES
SCIENTIFIQUES****REUNION DU 12 MAI 1965**

La séance est ouverte à 17 h 45 par Mme Duprat, conservateur en chef de la Bibliothèque du Muséum national d'histoire naturelle.

Les bibliothèques des établissements suivants étaient représentées : Bibliothèque Sainte-Geneviève, Institut d'optique, C.N.R.S., Faculté de pharmacie, Muséum d'histoire naturelle, Ecole nationale des Ponts et Chaussées, Centre technique de la fonderie, Institut du verre, Société géologique de France, C.N.E.T., Météorologie nationale, Société des ingénieurs civils de France, Institut du pétrole, Académie nationale de médecine, Institut d'astrophysique, Observatoire de Paris, E.S.R.O.

Mme Feuillebois, bibliothécaire de l'Observatoire de Paris, précise d'abord que le but de cette sous-section des bibliothèques scientifiques est de réunir à la fois bibliothèques et centres de documentation de sciences dites exactes (mathématiques, astronomie, sciences de l'espace, physique), afin de réaliser une entraide pratique et efficace. Pratiquement, le plus grand service que ces bibliothèques peuvent se rendre est celui du prêt des documents.

A - Prêt

1) Toujours sous couvert des bibliothécaires du centre emprunteur (autrement dit, c'est un prêt uniquement interbibliothèques). 2) C'est toujours l'emprunteur qui se déplace. S'il n'a pas la possibilité de se déplacer, la bibliothèque qui prête, envoie le document en port dû aux frais du demandeur. 3) Prêt à l'étranger : par le Service du prêt international. 4) Le document est prêté pour une très courte durée (deux à trois jours). Les documents qui ne peuvent sortir de la bibliothèque (fascicules de l'année en cours par exemple) doivent pouvoir être photocopiés par la bibliothèque « prêteuse ». A ce propos, est soulevée la question du tarif des photocopies.

B - Photocopies

1) Tarif : le C.N.R.S. a deux tarifs, selon qu'il s'agit de clients appartenant à l'Education nationale ou non : 10 F par tranche de 20 p. (Education nationale), 20 F par tranche de 20 p. (autres clients). Une discussion s'engage à propos de ces tarifs qui sont jugés très élevés. M. Dreyfus (E.S.R.O.) signale qu'avec l'appareil Xerox la photocopie ne revient pas à plus de 0,20 F la page. En moyenne on devrait compter 0,45 F par page.

2) Nombre de photocopies : toutes les bibliothèques n'ont pas la possibilité de fournir un grand nombre de photocopies à la fois (manque de personnel surtout). A chacune de préciser ses possibilités.

3) Délai : Chaque bibliothèque devra préciser quel délai elle demande pour l'exécution des photocopies.

4) Modalités de paiement : en *argent liquide* lorsque l'emprunteur vient chercher lui-même ses photocopies ; par *timbres-poste ou coupons internationaux* (selon les règlements admis par chaque organisme). Eviter de faire faire des mémoires administratifs pour de petites sommes.

C - Listes d'acquisitions

Toujours pour faciliter le prêt, toutes les bibliothèques adhérant à cette sous-section devraient s'engager à échanger leurs listes d'acquisitions.

1) Livres : soit mensuellement, soit trimestriellement (selon les habitudes de diffusion de chaque bibliothèque). 2) Congrès-symposia : les grandes séries doivent être signalées. L'idéal est que chaque bibliothèque envoie des listes à toutes les autres. Dans le cas où la bibliothèque n'est pas responsable de cette diffusion (exemple : Mlle Ruysen, conservateur de la Bibliothèque de la Faculté de pharmacie précise que c'est le Secrétariat de la Faculté qui s'en occupe), un exemplaire au moins sera envoyé à la secrétaire de la Section des bibliothèques scientifiques.

3) Périodiques : Une discussion s'engage au sujet des périodiques. On renonce à envoyer les listes complètes de périodiques, au moins pour le moment. Toutefois les bibliothèques qui ont des listes publiées peuvent en faire bénéficier les autres. En fait les périodiques étrangers sont dans l'I.P.P.E.C., mais il serait utile de diffuser les listes de périodiques français. De plus, une fois par an, il serait bon que chaque bibliothèque diffuse la liste de ses nouveaux abonnements.

D - Congrès et Symposia

Tous les bibliothécaires présents déplorent la complexité de leur publication. Mme Duprat propose de fournir la notice qu'elle a rédigée sur la classification des congrès. Outre leur classement par titre, sujet, lieu, date, Mme Rosenfeld conseille le classement par *organisme* directeur. Une discussion plus précise s'engage ensuite sur la possibilité de se procurer les rapports N.A.S.A. M. Dreyfus expose à ce sujet les projets de l'E.S.R.O. Après accord avec la N.A.S.A., échange des rapports avec les organismes européens et création d'un centre de documentation automatique qui fournira des références sur microfiches ou bandes magnétiques. Les microfiches seront vendues 1,50 F, les agrandissements 4,50 F. Mme le docteur Nicole-Genty fait remarquer qu'il s'agit là de problèmes très particuliers à un certain genre de bibliothèques, alors que les problèmes exposés jusqu'ici pouvaient s'appliquer à n'importe quelle bibliothèque scientifique.

En conclusion, le problème de la réunion de ces bibliothèques se pose à nouveau. Qui convoquer ? Restreindre le nombre des participants en éliminant : les bibliothèques des Facultés de médecine et de pharmacie, du Muséum d'histoire naturelle, de la Société géologique de France, à l'inconvénient de séparer des sciences qui, finalement, ont besoin les unes des autres (Médecine spatiale par exemple). Mlle Gazier suggère, afin d'éviter la multiplicité des réunions, de faire une seule séance pour toutes les bibliothèques scientifiques

(aussi bien sciences de la terre, sciences médicales, sciences exactes). On ferait une réunion commune pendant une demi-heure sur les problèmes communs. Puis des groupes de travail se réuniraient sur les points particuliers. Enfin, un questionnaire précis sur les points soulevés au cours de la réunion du 12 mai (prêt, photocopies, etc.), sera préparé et envoyé à tous les participants.

SOUS-SECTION DES BIBLIOTHÈQUES ÉCONOMIQUES

REUNION DU 17 MAI 1965

La sous-section des bibliothèques économiques a tenu sa réunion trimestrielle le lundi 17 mai à 18 h 15 au Secrétariat de la sous-section, à Rexeco. Précédée d'une démonstration du système Filmorex, réservée aux membres de la section qui n'avaient pu participer à la visite effectuée par l'A.B.F. à Rexeco en juin 1963, la séance a été consacrée à la revue des travaux en cours :

1) Problèmes de détail posés par la rédaction et l'intégration des fiches envoyées par dix bibliothèques en vue de la constitution du catalogue collectif des périodiques de caractère économique reçus par les membres de la section. Ces dix bibliothèques sont celles des établissements suivants : Banque de France ; Centre de recherches pour l'expansion de l'économie (Rexeco) ; Conseil national du Patronat français (C.N.P.F.) ; Ecole nationale de la santé publique, Rennes ; Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) ; Fédération des industries mécaniques ; Ecole de Haut Enseignement Commercial (H.E.C.) ; Ministère de l'industrie ; Ministère de l'information ; Service central « Organisation et méthodes ».

La Bibliothèque de la Fondation nationale des Sciences Politiques espère pouvoir, avant la fin de 1965, faire parvenir la sélection des revues économiques de son catalogue.

2) Echanges de publications entre bibliothèques. On a tenté de mettre au point le système de communication des listes d'ouvrages disponibles. Les résultats satisfaisants enregistrés ont encouragé l'intensification de l'effort amorcé sur ce point.

à3) Projet d'association aux travaux de la section des organismes de province intéressés par les problèmes économiques : Facultés de science économique, Instituts d'administration des entreprises, éventuellement Archives départementales... Ce projet n'a pas encore été réalisé ; il doit prendre corps au cours d'une prochaine réunion de travail.

SOUS-SECTION DES BIBLIOTHÈQUES MÉDICALES

REUNION DU 19 MAI 1965

Après l'accueil de M. le Professeur Gernez-Rieux, directeur de l'Institut Pasteur, et de M. de Préobrajensky, bibliothécaire, la séance est ouverte à 17 h 30 par Mme Duprat, conservateur en chef de la Bibliothèque du Muséum national d'histoire naturelle. Les bibliothèques médicales et scientifiques suivantes étaient représentées :

Académie de Chirurgie, Académie de Médecine, Bibliothèque centrale du service de Santé, Val-de-Grâce, Centre de documentation du C.N.R.S., Centre international de l'Enfance, Centre de recherches du service de Santé des armées, Chambre des fabricants de produits pharmaceutiques, Clinique rhumatologique de l'Hôpital Cochin, Comité national de défense contre la tuberculose, Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, Faculté de Médecine, Laboratoire d'anatomie de la Faculté de Médecine, Faculté de Pharmacie, Institut du Cancer G.-Roussy, Institut Pasteur, Institut de recherches sur les maladies du sang, Hôpital Saint-Louis, Laboratoire Roger Bellon, Musée Pasteur, Muséum national d'histoire naturelle, Observatoire de Paris.

Mme le Dr Nicole, conservateur de la Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine, donne d'abord quelques précisions sur le but de cette sous-section des bibliothèques médicales : réunir les bibliothécaires et les documentalistes afin qu'ils se connaissent mieux, et que, étudiant ensemble les problèmes communs, ils puissent davantage s'entraider. Les principaux sujets d'étude suggérés sont les suivants : prêt entre bibliothèques, acquisitions, périodiques et congrès (listes comportant l'état des collections), développement du rôle du bibliothécaire de référence, cours d'initiation bibliographique pour les lecteurs, classification, accès aux rayons, vedettes-matières, coordination des dépouillements bibliographiques. Il est décidé en principe que l'un de ces sujets sera discuté à chaque réunion. La question du prêt et des photoreproductions est choisie pour cette première réunion.

1 - Prêt entre bibliothèques

Ce prêt pourrait être pratiqué sur une plus large échelle si l'on connaissait mieux les ressources des autres bibliothèques et les modalités de leur règlement. Il y aurait intérêt à échanger les listes d'acquisitions. D'autre part, il est certain que l'on est beaucoup plus disposé à assouplir le règlement pour prêter plus largement lorsque l'on connaît les personnes responsables. Le prêt direct, sans passer par un organisme central, devrait être utilisé au maximum. Il pourrait être étendu non seulement aux organismes publics, mais aux organismes privés, tout au moins non commerciaux (pour les institutions à caractère commercial, remplacer par des photocopies). La plupart des bibliothèques prêtent en général les ouvrages (livres ou périodiques reliés) pour

15 jours ; le nombre d'ouvrages ne doit pas excéder cinq à la fois. Les livres antérieurs à l'année 1800 ne sont pas prêtés, ni parmi les livres postérieurs à cette date, ceux qui sont rares ou dont l'exemplaire est unique. En ce qui concerne les périodiques de l'année, certaines bibliothèques les prêtent pour 48 heures, d'autres ne les prêtent pas et les remplacent par des photocopies.

2 - Tarif des photocopies et des microfilms

Parmi les bibliothèques représentées à la réunion, nous mentionnons ci-joint celles qui fournissent des photocopies ou des microfilms avec les indications des tarifs :

C.N.R.S. : Photocopies, tarif général : 20 F par 20 p. (ou fraction), tarif particulier : 10 F par 20 p. (Ets scientifiques, Etudiants) ; microfilms : 6 F par 20 p. (ou fraction).

Centre international de l'enfance, photocopies : même tarif que le C.N.R.S., pas de microfilm.

Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, photocopies : même tarif que le C.N.R.S. (en attendant révision), pas de microfilm.

Faculté de médecine, photocopies, tarif général : 1,10 F la copie (1 ou 2 p.), tarif particulier : 0,55 F ; microfilms : 1,75 par 10 vues et 1,00 F par 10 vues.

Institut Pasteur, photocopies, tarif général : 20 F par 20 p, tarif particulier : 10 F par 20 p.; microfilms : 6,00 F par 20 p. et 3,00 par 20 p.

Institut Gustave-Roussy, Photocopies : 0,60 par feuille.

Le mode de paiement peut poser quelques problèmes ; en principe le règlement par timbres-poste est pratique.

3 - Photocopies

Doit-on demander des droits de reproduction pour les documents photographiés ? La Faculté de médecine demande seulement de signaler que le document fait partie de la bibliothèque (prix du tirage 200 F, épreuves 13×18 = 100 F, 18×24 = 200 F). Par contre, certaines bibliothèques appliquent des droits de reproduction, par exemple l'Observatoire de Paris : droit d'entrée préalable à toute prise de vue : 25,35 F ; barème de prise de vue pour un seul document : 10,15 F et pour plusieurs documents : 16,90 à 50,70 F.

La réunion se termine par la visite de la Bibliothèque de l'Institut Pasteur, sous la conduite de M. de Préobrajensky, et celle du Musée Pasteur, par Mme Wrotnowska.

SOUS-SECTION DES BIBLIOTHÈQUES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

REUNION DU 20 JUIN 1965

La sous-section des bibliothèques administratives et juridiques a célébré le deuxième centenaire de la naissance d'Antoine-Alexandre Barbier (1765-1825), bibliothécaire du Conseil d'Etat et de l'empereur Napoléon Ier, au cours d'une réunion exceptionnelle qui s'est tenue le 20 juin 1965, à Coulommiers, ville natale de l'illustre auteur du *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*. Un certain nombre de collègues, appartenant à d'autres sections de l'A.B.F., avaient bien voulu s'associer à cette manifestation du souvenir, à laquelle le Bureau de l'Association était représenté par Mme Honoré, présidente, et Mlle Bossuat, secrétaire générale.

La matinée a été consacrée à un « Colloque » Barbier qui s'est tenu dans les locaux de l'ancienne sous-préfecture, mis gracieusement à la disposition des congressistes par la municipalité de Coulommiers. Les communications suivantes ont été présentées : « Barbier et son collègue Raoul, bibliothécaire de Meaux », par M. Michel Perrin, bibliothécaire de la Bibliothèque municipale de Meaux, qui a cité des vers de Raoul, adressés à Barbier ; « Barbier, fondateur de la Bibliothèque du Conseil d'Etat », par Mlle Anne-Marie Rabant, conservateur de la Bibliothèque du Conseil d'Etat, qui avait apporté, à titre d'illustration, plusieurs documents d'intérêt historique ; « Barbier et la formation des bibliothèques françaises », par M. Pierre Riberette, bibliothécaire à la Cour des Comptes.

Ce furent également la vie et l'œuvre de Barbier qu'évoqua, avec émotion, M^e Georges Margain, maire-adjoint de Coulommiers, au cours de la réception que la municipalité avait organisée en l'honneur des bibliothécaires dans les salons de l'Hôtel de Ville, en présence des représentants du Conseil municipal et de M. Bertrand Flornoy, député et conseiller général de Seine-et-Marne. Prenant à son tour la parole, Mme Honoré exprimait les remerciements de ses collègues et offrait, au nom de l'Association, à la ville de Coulommiers, une gravure d'époque représentant Barbier.

Après le repas amical, d'où le fromage local n'était pas absent, ce fut la visite du Musée de Coulommiers, pittoresquement aménagé dans une ancienne chapelle et riche en trouvailles archéologiques, où une place d'honneur avait été réservée au portrait de Barbier par Naigeon, et au registre des naissances, ouvert à la page même où est inscrit le nom du futur bibliothécaire de Napoléon. Les participants prirent ensuite le chemin de Jouarre, où la voix de leur regretté collègue, Marcel Aubert, enregistrée sur disque, les accueillit pour les guider dans leur visite de la célèbre crypte romane.